

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 30 septembre 2024

**Délibération n° 2024-094-5  
Séance du 24 septembre 2024**

---

Adhésion à l'association MASE  
(Manuel d'Amélioration de la  
Sécurité en Entreprise)  
Île-de-France Normandie Centre

---

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n° 2023-055-4 du 13 juin 2024, approuvant l'adhésion à l'association MASE Île-de-France Normandie Centre,

Vu le rapport de présentation en date du 12 septembre 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver le renouvellement de l'adhésion à l'association MASE Île-de-France Normandie Centre,

Considérant que l'association MASE Île-de-France Normandie Centre pourra apporter un complément d'expertise technique,

**Après en avoir délibéré**

**Article 1 :** Approuve le renouvellement de l'adhésion à l'association MASE (Manuel d'Amélioration de la Sécurité en Entreprise) Île-de-France Normandie Centre, dont le siège social se situe dans le parc d'activités du Manoir, 76170 Lillebonne.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation annuelle.

**Article 3 :** Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 23 000 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

**Le Président**

**François-Marie DIDIER**

